

PLAN NORMAND DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage en Normandie, une voie d'excellence



23 ENGAGEMENTS

POUR AUGMENTER DE 50 % LE NOMBRE D'APPRENTIS D'ICI 2021



RÉGION
NORMANDIE



Parce que l'apprentissage est avant tout synonyme de réussite, d'emploi, d'épanouissement personnel et professionnel, il est devenu urgent de revaloriser son image et de mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des acteurs concernés. Les défis à relever sont ceux de l'augmentation de la qualification des jeunes Normands et de la lutte contre le chômage.

La Région Normandie s'est saisie de cet enjeu avec ses partenaires et a mené le Grenelle de l'apprentissage en Normandie. Au terme de 5 mois de concertation, une nouvelle politique, consentie, partagée et structurante pour le développement de l'apprentissage a été lancée.

La Région affirme son rôle de stratège et de pilote pour l'apprentissage régional et a adopté le 21 novembre 2016, le Plan Normand pour l'Apprentissage. Il vise à donner à l'apprentissage toute sa place parmi les voies de formation initiale. Pour évaluer l'atteinte de cet objectif, la Région vise une augmentation de 50% du nombre d'apprentis.

AXE 1 : MIEUX REpondre AUX BESOINS DE LA NORMANDIE EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

Objectif : assurer pleinement le pilotage de l'apprentissage en Normandie, en fixant le cap et en évaluant les résultats.

Action 1 : Une nouvelle organisation de l'apprentissage normand pilotée par la Région

● Il s'agit d'unifier le pilotage des CFA normands en mettant en place une « assemblée régionale des CFA normands » regroupant et animant les 71 CFA permettant l'harmonisation des pratiques, les mutualisations et partages d'expérience. Les apprentis y sont désignés.

Action 2 : Contractualiser avec chaque CFA en fixant des objectifs de résultats

● Une convention entre la Région et les CFA normands portant sur des objectifs de qualité et de performance pour 5 ans (2017-2021) est instaurée.

Action 3 : Mobiliser davantage de ressources pour les formations en mutualisant les moyens et les besoins des CFA

- Il s'agit de mettre en commun les moyens techniques et les capacités d'accueil des CFA. Les besoins en investissements par zone géographique et par filière sont examinés.
- Mise en place de groupements d'achats (groupement de commandes) à proposer aux CFA.

AXE 2 : CHANGER L'IMAGE DE L'APPRENTISSAGE

Le Grenelle de l'apprentissage a mis en lumière l'impérieuse nécessité d'améliorer l'information, l'orientation et l'image de l'apprentissage, notamment au sein des collèges et lycées.

Action 4 : Une campagne de communication audiovisuelle et digitale

● Construire un plan de communication à l'échelle régionale pour sensibiliser et informer massivement sur l'apprentissage et valoriser les métiers.

Action 5 : La Quinzaine normande de l'apprentissage

● A compter de 2017, la Région organisera une Quinzaine annuelle de l'apprentissage. Elle invite ses partenaires à s'associer à cet événement et l'Education nationale à ouvrir les portes des collèges et lycées. Au programme : rencontres, portes ouvertes, salons et forums, visites d'entreprises.

Action 6 : Les Olympiades des métiers – World Skills France

● Le but est d'intensifier la participation des jeunes Normands aux Olympiades des métiers. La Normandie est candidate pour accueillir les finales des Olympiades des métiers en novembre 2018.

Action 7 : Des ambassadeurs et porte-parole de l'apprentissage

● Un réseau d'apprentis et d'entrepreneurs porte-parole et ambassadeurs de l'apprentissage qui grâce à leurs témoignages, permettront de corriger les représentations erronées sur l'apprentissage.

Action 8 : Des développeurs régionaux de l'apprentissage

● Quatre développeurs de l'apprentissage ont pour mission de constituer un réseau avec les partenaires et d'être un relais entre les CFA et les entreprises pour identifier et répondre aux besoins en compétences.

Action 9 : Un Portail normand de l'apprentissage

● Mise en place d'un Portail de l'apprentissage, porte d'entrée unique destinée aux jeunes, aux entreprises, aux partenaires, au grand public.

Action 10 : L'apprentissage au cœur de la politique d'orientation régionale

● L'objectif est de promouvoir l'apprentissage le plus en amont possible en intégrant un représentant des CFA au sein du Service Public Régional de l'Orientation et des réunions territoriales.

Action 11 : Mieux préparer l'apprentissage

● L'enjeu est de soutenir et d'expérimenter davantage de dispositifs préparant à l'apprentissage, d'instaurer des passerelles pour les décrocheurs, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

AXE 3 : MIEUX ACCOMPAGNER LES APPRENTIS

Face aux difficultés financières, de mobilité ou d'hébergement fréquemment relayées pendant le Grenelle de l'apprentissage par les apprentis, la Région a décidé de privilégier l'accompagnement personnalisé et la mise en place d'aides financières directes, pour leur offrir les meilleures chances de réussite. La Région engage donc un effort budgétaire inédit et fait de cette action un de ses engagements forts.

Action 12 : Des aides pour les apprentis (dans le cadre du futur dispositif dédié aux jeunes normands de 15-25 ans)

● Chaque apprenti doit pouvoir bénéficier d'aides et de services adaptés à ses besoins. La Région a choisi d'harmoniser les dispositifs et d'aider directement les jeunes apprentis normands : aides au transport, au logement et à la restauration de 500 à 200 € en fonction de l'âge, aide à l'équipement professionnel de 100 € en début de formation, aides aux loisirs.

Action 13 : Un accompagnement social dans tous les CFA

● Pour accompagner les apprentis ne disposant pas de ressources suffisantes ou rencontrant des difficultés familiales, de santé, de logement ou victimes d'un accident de la vie, la Région met en place un double dispositif : un accompagnement personnalisé assuré par des personnels qualifiés au sein de chaque CFA et un « filet social » pour les apprentis les plus vulnérables.

Action 14 : Lutter contre les ruptures de contrat d'apprentissage

● Un suivi individualisé est systématiquement mis en place dans les CFA pour détecter les difficultés et le cas échéant y remédier en lien avec l'employeur, les formateurs et les assistants de service social.

Action 15 : Poursuivre la modernisation des CFA

● Afin de maintenir le niveau d'excellence de l'apprentissage normand, la Région mènera entre 2017 et 2018 un programme d'investissements dans les équipements pédagogiques des CFA, avec un effort particulier pour les outils numériques.

Action 16 : encourager la mobilité internationale des apprentis

● Le dispositif Pass' Monde s'adresse également aux apprentis pour les aider à effectuer des stages à l'étranger. Cent apprentis peuvent bénéficier d'un partenariat avec le Land de Sarre (Allemagne).



AXE 4 : INCITER LES ENTREPRISES À RECOURIR À L'APPRENTISSAGE

Le Grenelle de l'apprentissage a démontré que la prime n'est pas un élément clé de la décision des entreprises. Celles-ci attachent surtout de l'importance à la stabilité et à la simplification des systèmes d'aides.

La Région est convaincue que l'apprentissage est une ressource efficace pour le renouvellement des compétences au sein des entreprises, ainsi qu'à leur tête, lors de la reprise ou cession au départ en retraite du dirigeant. Toutefois, la situation économique est le premier frein à l'embauche d'apprentis. Le manque de visibilité sur les perspectives d'activité peut compromettre ces prochaines années l'augmentation du nombre d'apprentis.

C'est dans ce contexte que la Région va renforcer son action en direction des entreprises, via les Développeurs de l'apprentissage, les instruments de l'Agence pour le Développement de la Normandie (ADN), mais aussi grâce à un nouveau système de primes aux employeurs d'apprentis, revalorisé et qu'elle s'engage à maintenir pendant 5 ans.

Action 17 : Créer une aide régionale supplémentaire et garantir pour 5 ans l'aide régionale aux employeurs d'apprentis normands

- Stabiliser et simplifier l'aide régionale aux employeurs d'apprentis pour 5 ans. Mise en place d'une aide régionale de 1 000 € pour encourager les entreprises de moins de 250 salariés à recruter de nouveau ou davantage d'apprentis de plus de 18 ans.

Action 18 : Instaurer une clause apprentissage auprès des acteurs économiques partenaires de la Région

- Dans ses conventionnements avec les entreprises et les filières, la Région inclut une clause portant sur des objectifs quantitatifs de développement de l'apprentissage.

Action 19 : Valoriser et communiquer sur le rôle de maître d'apprentissage et la relation CFA-entreprise

- Valoriser les salariés qui encadrent les apprentis et aider les CFA à former leurs formateurs à la relation avec les entreprises.

Action 20 : La Région montre l'exemple

- La Région va recruter 200 apprentis au sein de ses services et demandera aux collectivités publiques partenaires dans le cadre des contrats de territoire d'embaucher elles aussi davantage d'apprentis.

Action 21 : Inciter les entreprises à affecter la taxe d'apprentissage aux CFA normands

- Dans le cadre de la campagne de communication sur l'apprentissage, une séquence est dédiée à l'information des entreprises sur l'affectation de leur taxe d'apprentissage.

AXE 5 : ADAPTER L'OFFRE ET LA CARTE DES FORMATIONS

En vertu de la loi, c'est la Région qui définit et met en œuvre la politique et adopte la carte des formations d'apprentissage et de formation professionnelle. Il s'agit d'une mission stratégique. Le nouveau CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles pour la période 2017-2020) fournira le cadre des évolutions de la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Action 22 : Adapter la carte des formations en apprentissage aux besoins normands

- La création de la Normandie est l'occasion de faire l'inventaire de l'offre de formation, d'en étudier les forces et faiblesses et de faire évoluer la carte des formations (ouvertures et fermetures en réponse aux besoins économiques).

Action 23 : Innover et expérimenter des passerelles lycées/CFA

- La Région favorisera en partenariat avec l'Education Nationale et les CFA, les expérimentations permettant de concilier voie générale et apprentissage.



**136 millions
d'euros**



C'est l'enveloppe annuelle financière dédiée au plan normand sur l'apprentissage

POINTS DE REPÈRES



L'apprentissage en Normandie, c'est :

16 000

employeurs

22 310

apprenti(e)s (chiffre 2015-2016)
dont plus de 76% en CAP et
bac pro (niveaux V et IV) et 24%
en formation post bac (BTS,
master, diplôme d'ingénieur)

Près de

500

formations accessibles,
du CAP au diplôme
d'ingénieur



RÉGION
NORMANDIE

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen Cedex 1

Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95

www.normandie.fr